

**Décret n° 2006-1627 du 18 décembre 2006 relatif à la protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des stagiaires mentionnés aux a, b et f du 2° de l'article L. 412-8 et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)**

18/12/2006

Texte d'application :

- Circulaire DSS/5B n° 2007-236 du 14 juin 2007 relative à la protection sociale du stagiaire